



BRUXELLES ROYAL YACHT CLUB

Section motonautisme

1, Chaussée de Vilvorde 1020 Bruxelles - Belgique
Email: info@bryc.be tel: +32(0)2.216.48.28 Fax: +32(0)2.245.62.22

Navigation de Plaisance dans le port d'Anvers

Voici une série d'informations qui vous seront utiles pour naviguer dans le port d'Anvers.
Merci à Jean DECRAAN pour ces infos récapitulatives.

Canaux VHF

Verkeer - Centrale Zandvliet : Ch. 12

Coordination de la navigation sur l'Escaut - depuis la bouée Nr. 55 jusqu'à la limite amont de l'Escaut (plus ou moins un kilomètre en amont du tunnel « Kennedy »).

Ecluses maritimes de Zandvliet & Berendrecht : Ch.79

Dokmeester : Ch. 6

Responsable pour l'amarrage des navires.

Sur ce canal vous pouvez recevoir des informations concernant les places d'amarrage libres.

Attention : les bateaux de plaisance sont obligés de se diriger vers < JAW > (Jachthaven Willemdok), le port de plaisance du Willemdok.

Il est interdit de s'amarrer à un des quais du port pour y passer la nuit.

Ecluses Boudewijn & Van Cauwelaert : Ch. 71

Ecluse Royers : Ch. 22

Ecluse de Kallo rive gauche : Ch. 28

Canal VHF de navigation sur l'Escaut : Ch. 12

Canal VHF de navigation dans le port : Ch. 74

Port de plaisance Willemdok : Ch. 23

Port de plaisance rive gauche (ex. Imalso) : Ch. 09

Canal Albert : Ch. 10

Annonce

Canal Rhin - Escaut, à hauteur de « Noordlandbrug » : Ch. 02

Canal Albert, à hauteur du « Straatsburgdok » : Ch. 20

Via les écluses : voir ci-dessus.

Tous les ponts dans le port : Ch. 62

Seul le pont « Petroleumbrug » qui donne accès à la darse « Marshalldok » a le Ch. 26, mais cette darse est strictement interdite à la plaisance.

Téléphones

Havenbedrijf Antwerpen Havenhuis

(Services administratifs du port)

Tél 03-205.20.11 - Fax 03-205.20.25

Ecluses de Zandvliet & Berendrecht Tél 03-229.71.40 & 03-229.71.41 Fax 03-229.71.43

Ecluses Boudewijn & Van Cauwelaert Tél 03-229.71.46 - Fax 03-229.71.48

Ecluse Royers Tél 03-229.72.51 - Fax 03-229.72.39

Ecluse de Kallo Tél 03-229.71.32 - Fax 03-229.71.35

Le long de la rive gauche vous avez le port de plaisance « Jachthaven Antwerpen cvba » (anciennement « Imalso haven »).

Le port maritime situé derrière l'écluse de Kallo est en principe interdit à la plaisance, car il n'a aucune infrastructure pour les yachts; il est aussi interdit de s'amarrer aux quais dans le port d'Anvers.



BRUXELLES ROYAL YACHT CLUB

Section motonautisme

1, Chaussée de Vilvorde 1020 Bruxelles - Belgique
Email: info@bryc.be tel: +32(0)2.216.48.28 Fax: +32(0)2.245.62.22

Annonce

Straatsburgdok & Noordlandbrug Tél 03-541.00.43 - Fax 03-541.07.53

Tirant d'air Noordlandbrug = 9 m

Lillo brug Tél 03-229.72.06

Tirant d'air = 9m

Noordkasteel brug Tél 03-229.68.51

Tirant d'air = 6.5 m

Siberia brug + London brug Tél 03-229.72.09

Oosterweel & Wilmarsdonk brug Tél 03-229.67.92

Coordination portuaire Tél 03-229.71.21 & 03-229.71.22 Fax 03-229.71.25

JAW - port de plaisance du Willemdok + port de plaisance rive gauche Tél 03-231.50.66 GSM 0495-53.54.55 - 0496-23.60.70

Dokmeester quai 602 Tél 03-229.67.33 - Fax 03-229.67.40

Dokmeester quai de l'Escaut GSM 0485-20.99.05

Dokmeester rive gauche GSM 0485-20.99.00

Services de remorquage portuaire Tél 03-229.67.00

Service de remorquage URS (Escaut) Tél 03-569-91.21 - Fax 03-569.18.61

Verkeerscentrale Zandvliet Tél 03-569.91.23 & 03-569.92.55 Fax 03-569.90.36

Contrôle de la navigation (administration - Tavernierkaai) Tél 03-229.00.54

Waterschout (commissaire maritime) lettre de pavillon - Olijftakstraat Tél 03-220.74.28

Police de la navigation Tél 03-546.37.40

SIHWA (poste médical quai 142) Tél 03-541.13.34

Le numéro « FD » Le « Havenbedrijf Antwerpen » (Société du port d'Anvers) veut de tout temps savoir quels sont les bateaux et navires qui séjournent dans le port.

Ce numéro a été créé afin de faciliter la récupération des frais (taxes) portuaires; par le fait que ce numéro « FD » (Financieel Dienst = Service Financier) est donné lors du passage d'une écluse ou lors du passage d'un point d'annonce on sait qui est rentré ou sorti et par où ainsi que le temps du séjour dans le port.

La plaisance aussi est obligée d'avoir un tel numéro lorsqu'elle rentre, séjourne ou est de passage dans le port. Le numéro peut être délivré aux écluses et aux points d'annonce.

Vous pouvez aussi le demander à l'avance ou lors du passage d'une écluse, par VHF ou GSM.

La délivrance de ce numéro est gratuite et lorsque vous naviguez vers ou depuis le Willemdok ce numéro servira pour le planning de l'écluse et savoir qui séjourne dans le port.

Vous ne devez payer la taxe de séjour que dans le port de plaisance.

Le passage vers le canal Albert est gratuit, pour autant que ce vous suivez la route via l'écluse Royers ou Boudewijn ou Van Cauwelaert.

Toutes les autres routes sont payantes, par exemple Kreekrak - canal Albert.

Les routes conseillées

1. Via l'écluse Royers - Siberia brug (pont) - Kattendijkdok (darse) - London brug (pont) - vers le Willemdok (port de plaisance).

2. Via l'écluse Boudewijn ou Van Cauwelaert - Hansadok (darse) - le passage vers le sud de Havendok (darse) - Noordkasteel brug (pont) - Amerikadok (darse) - Siberiabrug (pont) - puis suivre comme point 1.

3. Depuis le canal Rhin - Escaut - via le Kanaaldok B.2 (darse) - Lillobrug (pont) - Kanaaldok B.1 (darse) - suivre vers l'écluse Boudewijn - puis suivre comme au point 2.

Bien que cela ne soit pas strictement défendu, il est fortement déconseillé de passer par les écluses de Zandvliet et/ou Berendrecht : très grands navires, grande distance et vu les dimensions de ces écluses (500 m / 150 m) longue attente pour l'éclusage.

La route via Leopolddok (darse) - Wilmarsdonk brug - Oosterweel brug (2 ponts) - Albertdok (darse) est, vu le grand détour, aussi déconseillée.

Les ponts Pour le tirant d'air de certains ponts, voir ci-dessus.

Heures d'ouverture : 24/24 h et 7/7 jours; cependant il y a quelques interruptions aux heures de pointe du



BRUXELLES ROYAL YACHT CLUB

Section motonautisme

1, Chaussée de Vilvorde 1020 Bruxelles - Belgique
Email: info@bryc.be tel: +32(0)2.216.48.28 Fax: +32(0)2.245.62.22

trafic routier.

Le pont Noordkasteel n'est pas manoeuvré entre : 07.15 / 08.15 et 15.45 / 16.45.

Le pont Siberia n'est pas manoeuvré entre : 07.00 / 08.45 - 13.15 / 13.45 et 15.50 / 17.15.

Le pont London a un horaire spécial pour la plaisance : 06.30 - 08.30 - 10.00 - 11.30 - 12.45 - 14.15 - 15.15 - 17.15 - 18.45 - 20.15 - 21.45 et 22.45.

Ces heures sont valables toute l'année; toutefois en dehors de ces heures le pont est manoeuvré pour la navigation professionnelle et la plaisance peut en profiter pour passer.

Le port d'Anvers est un port de mer très actif et les navires de mer ont un grand angle mort, cela vaut aussi pour leur radar. Les péniches viennent de partout et naviguent à grande vitesse. La VHF est obligatoire dans le port, restez à l'écoute sur le canal de navigation; en général les bateaux et les navires s'annoncent lorsqu'ils vont sortir d'une darse ou la traverser, rentrer dans une écluse, manoeuvrer, etc.

Aux écluses la plaisance rentre en dernier, bien suivre les instructions données par le responsable (par VHF et/ou de vive-voix). Les écluses Van Cauwelaert et Royers ne sont manoeuvrées que pour la navigation fluviale + la plaisance, mais il n'est pas rare qu'un petit coaster, à destination du canal Albert se trouve lui aussi dans l'écluse. Lorsqu'une des autres écluses est hors service, l'écluse Royers est aussi manoeuvrée pour les navires de mer.

Environ 1 km en amont de l'écluse Royers, sur la rive gauche se trouve un port de plaisance (anciennement « Imalso jachthaven ») séparé de l'Escaut par un porte de garde qui ne s'ouvre que 1 heure avant jusque 1 heure après marée haute.

Canal VHF de contact = Ch. 09 Tél 03-219.08.95.

À un quart d'heure de marche, le tunnel sous l'Escaut pour piétons vous amène près de la Grand place et du centre historique d'Anvers.

Urgence Sur l'Escaut : via < Verkeerscentrale Zandvliet > VHF - Ch. 12

Dans le port : via le < Dokmeester > VHF - Ch. 63 ou < VTS > VHF - Ch. 18

Vous pouvez aussi contacter les services d'intervention (police, pompiers, ambulance) par téléphone en formant le 100.

Lorsque vous naviguez dans le port une carte avec les numéros des quais est indispensable pour pouvoir vous situer et la VHF est obligatoire, pour tous les bateaux et convois.

Canaux VHF utiles

Port Radio (PR) = Contrôle Portuaire

Vessel Traffic Service (VTS) = Contrôle Maritime

Coast Radio Station (CRS) = Station Côtière.

ZEEBRUGGE VTS = Ch. 69 (écoute obligatoire dans le secteur de Zeebrugge) PR = Ch. 71

BLANKENBERGE Marinas : Ch : 08 (ou via le Ch. 71 - Zeebrugge)

OOSTENDE CRS = Ch. 27, 28, 87, 16 PR = entrée & sortie = Ch. 09

Écluse Mercator = Ch. 14

NIEUWPOORT PR = Ch. 09.

Marina WSKLum = Ch. 72

Marinas KYCN et VVW = Ch. 08

DUNKERQUE PR = Ch. 73, 12 (16) Marinas = Ch. 09

CALAIS PR = Ch.12 (16) Marina = Ch. 12

BOULOGNE PR = Ch. 12 Marina = Ch. 09

DIEPPE PR + Marina = Ch. 12 (16)

DOVER PR = Ch. 74, 12 (16) - annonce obligatoire pour rentrer et sortir du port

Marina = Ch. 80 (37) Water Taxi = Ch. 74

RYE PR = Ch. 14 (16) (09.00 h - 17.00 h Local Time)

FOLKESTONE PR = Ch. 15 (16)

RAMSGATE VTS - PR = Ch. 14 - annonce obligatoire pour rentrer et sortir du port

Marina = Ch. 80 (37)

CROSS - Cap Gris-Nez Channelinfo = Ch. 79 (H + 10) - (H + 25 si visibilité < 2 M)

Gris-Nez Trafic = Ch. 13 (info)

CROSS - Gris-Nez = Ch. 68, 15, 67, 73

DOVER Channelinfo = Ch. 11 (H + 40) - (H + 55 si visibilité < 2 M)

MRCC Info = Ch. 16 (01.05 - 05.05 - 09.05 - 13.05 - 17.05 - 21.05 UT)